

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2006-0057/PR/MEFPCP portant affectation à la Présidence de la République, une parcelle de terrain sise à Balbala.

n° 2006-0057/PR/MEFPCP

Ministère

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification,
chargé de la Privatisation

Date de publication

12 février 2006

Numéro JO

n° 3 du 15/02/2006

Date du numéro

15 février 2006

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2005-0069/PREdu 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du domaines Privé de l'État

VU La Lettre n°53/2005/CAB du 22 février 2005 du Directeur de Cabinet de la Présidence

SUR Le rapport du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 janvier 2006.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté à la Présidence de la République, une parcelle de terrain d'une superficie de 20 000 mètres carrés sise à Balbala.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à la construction du siège de la Fondation Diwan Az-Zakat et annexes.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté, le Sous Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au Directeur Général de ladite fondation. Il sera dressé un procès-verbal de cette opération, laquelle comportera l'évaluation du terrain affecté et la détermination de ses limites.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH